

Assemblée générale mixte des Actionnaires

—
IPSEN SA

27 mai 2015



Avertissement

Les déclarations prospectives et les objectifs contenus dans cette présentation sont basés sur la stratégie et les hypothèses actuelles de la Direction. Ces déclarations et objectifs dépendent de risques connus ou non, et d'éléments aléatoires qui peuvent entraîner une divergence significative entre les résultats, performances ou événements effectifs et ceux envisagés dans ce communiqué. Ces risques et éléments aléatoires pourraient affecter la capacité du Groupe à atteindre ses objectifs financiers qui sont basés sur des conditions macroéconomiques raisonnables, provenant de l'information disponible à ce jour. De plus, les prévisions mentionnées dans ce document sont établies en dehors d'éventuelles opérations futures de croissance externe qui pourraient venir modifier ces paramètres. Ces prévisions sont notamment fondées sur des données et hypothèses considérées comme raisonnables par le Groupe et dépendent de circonstances ou de faits susceptibles de se produire à l'avenir et dont certains échappent au contrôle du Groupe, et non pas exclusivement de données historiques. Les résultats réels pourraient s'avérer substantiellement différents de ces objectifs compte tenu de la matérialisation de certains risques ou incertitudes, et notamment qu'un nouveau produit peut paraître prometteur au cours d'une phase préparatoire de développement ou après des essais cliniques, mais n'être jamais commercialisé ou ne pas atteindre ses objectifs commerciaux, notamment pour des raisons réglementaires ou concurrentielles. Le Groupe doit faire face ou est susceptible d'avoir à faire face à la concurrence des produits génériques qui pourrait se traduire par des pertes de parts de marché. En outre, le processus de recherche et développement comprend plusieurs étapes et, lors de chaque étape, le risque est important que le Groupe ne parvienne pas à atteindre ses objectifs et qu'il soit conduit à renoncer à poursuivre ses efforts sur un produit dans lequel il a investi des sommes significatives. Aussi, le Groupe ne peut être certain que des résultats favorables obtenus lors des essais pré cliniques seront confirmés ultérieurement lors des essais cliniques ou que les résultats des essais cliniques seront suffisants pour démontrer le caractère sûr et efficace du produit concerné, ou que les autorités réglementaires se satisferont des données et informations présentées par le Groupe. Le Groupe dépend également de tierces parties pour le développement et la commercialisation de ses produits, qui pourraient potentiellement générer des redevances substantielles ; ces partenaires pourraient agir de telle manière que cela pourrait avoir un impact négatif sur les activités du Groupe ainsi que sur ses résultats financiers. Sous réserve des dispositions légales en vigueur, le Groupe ne prend aucun engagement de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives ou objectifs visés dans le présent communiqué afin de refléter les changements qui interviendraient sur les événements, situations, hypothèses ou circonstances sur lesquels ces déclarations sont basées. L'activité du Groupe est soumise à des facteurs de risques qui sont décrits dans ses documents d'information enregistrés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

Agenda

Marc de Garidel

Président-Directeur général

Agenda

- **Ouverture de la séance et composition du Bureau**
- **Mentions légales**
- **Stratégie**
- **Evènements marquants 2014**
- **Performance opérationnelle 2014**
- **Résultats financiers 2014**
- **Proposition d'affectation du résultat d'Ipsen SA**
- **Evénements et perspectives 2015**
- **Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques**
- **Présentation de la politique et des éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux (« Say on Pay »)**
- **Rapports des Commissaires aux comptes**
- **Questions de la salle**
- **Présentation des résolutions et vote**

Marc de Garidel
Président-Directeur général

Olivier Jochem
Secrétaire Général

Marc de Garidel
Président-Directeur général

Marc de Garidel
Président-Directeur général

Christel Bories
Directeur général délégué

Aymeric le Chatelier
Vice-Président Exécutif, Finance

Aymeric le Chatelier
Vice-Président Exécutif, Finance

Marc de Garidel
Président-Directeur général

Marc de Garidel
Président-Directeur général

Antoine Flochel
Président du Comité des Rémunérations

Fabien Brovedani – Deloitte & Associés
Philippe Grandclerc – KPMG

Olivier Jochem
Secrétaire Général

Ouverture de la séance et composition du Bureau

Marc de Garidel

Président-Directeur général

Mentions légales

Olivier Jochem

Secrétaire général

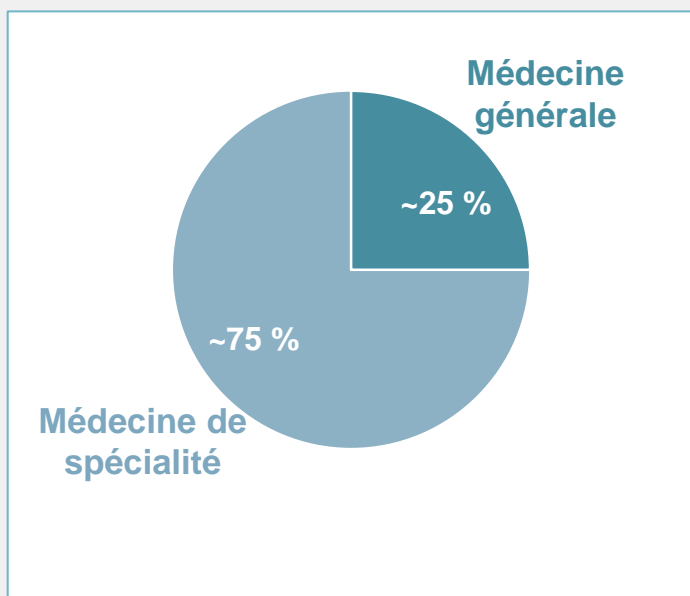
Profil et stratégie

Marc de Garidel

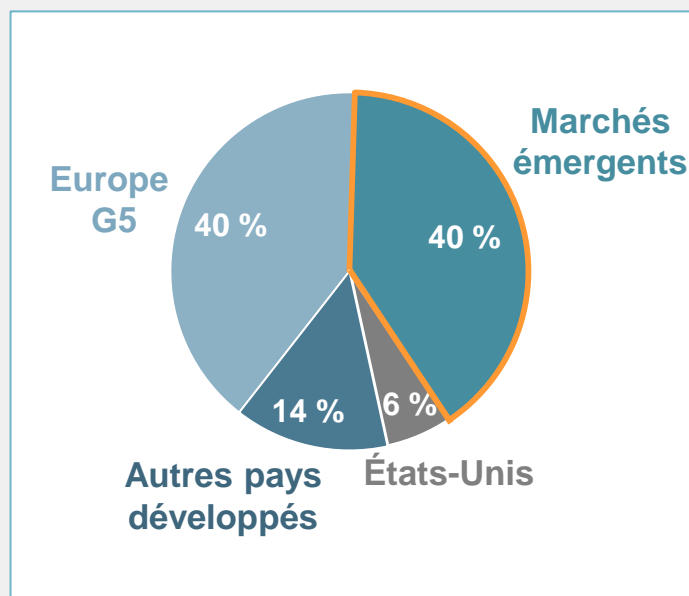
Président-Directeur général

Ipsen, groupe pharmaceutique de spécialité avec une forte empreinte dans les marchés émergents

2014 – Ventes par segment



2014 – Ventes par région



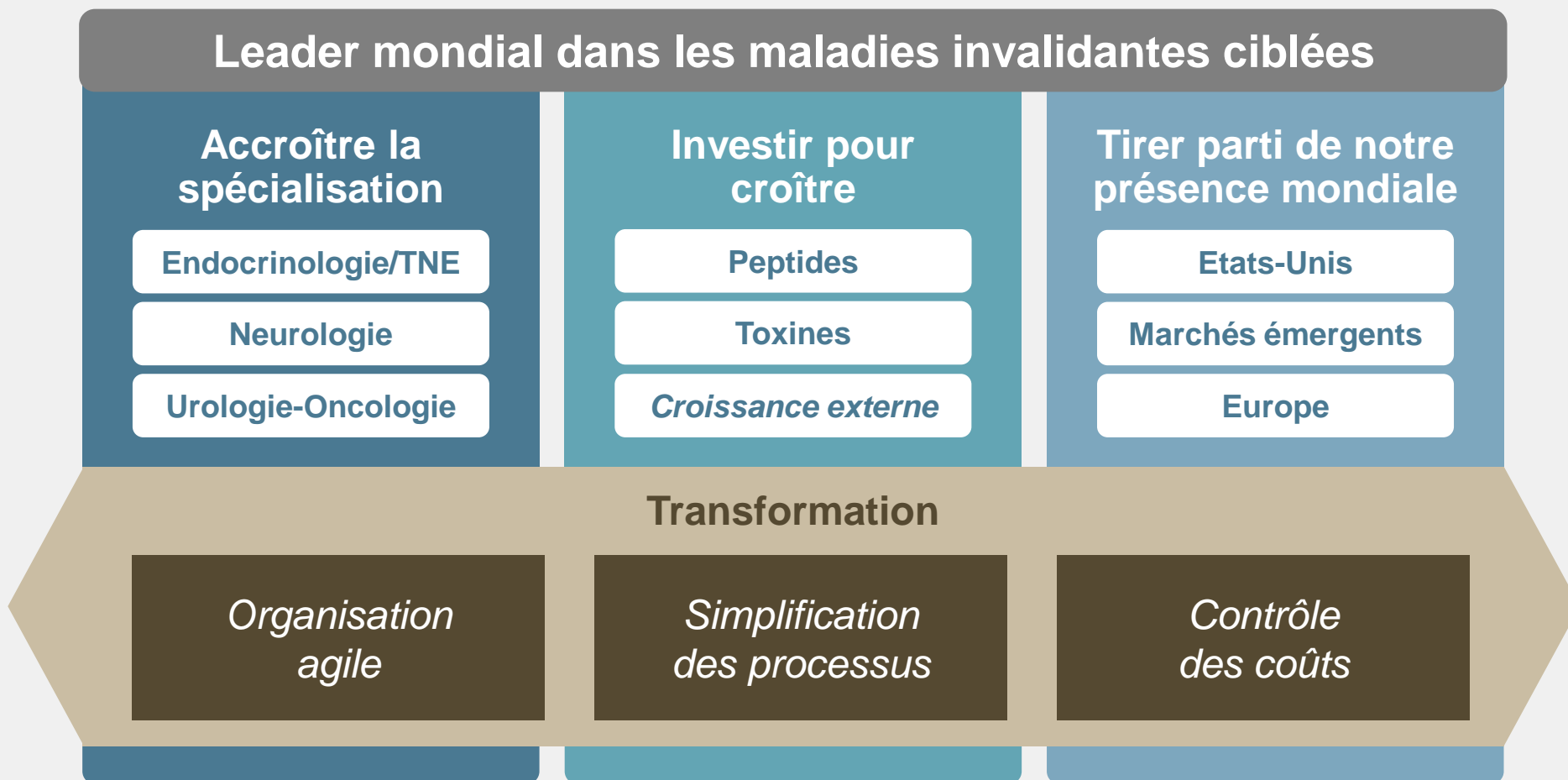
5 premières filiales



Acteur majeur dans les marchés émergents

Les États-Unis, moteur de croissance

Ipsen se concentre sur un nombre limité d'aires thérapeutiques tout en augmentant son empreinte internationale



Evénements marquants 2014

Marc de Garidel

Président-Directeur général

Des avancées importantes en 2014

Forte croissance du chiffre d'affaires dans le haut de la fourchette des objectifs financiers

- Ventes en Médecine de Spécialité en hausse de +9,9%
- Ventes en Médecine Générale en hausse de +0,5%

**Bonne maîtrise des coûts avec une marge opérationnelle courante de 20,4%⁽¹⁾
au dessus des attentes**

**Autorisation de mise sur le marché de Somatuline[®] aux États-Unis dans les TNE-GEP⁽²⁾
Dépôt du dossier en Europe**

Partenariat à long terme avec Galderma
en vue de maximiser le potentiel des neurotoxines en esthétique et en thérapeutique

Stratégie de business développement active :

- Prise en licence de telotristat etiprate
- Option d'achat de Canbex

Note : progression du CA à taux de change constant. Les chiffres 2013 ont été retraités de façon à présenter une information comparative entre 2013 et 2014 – ⁽¹⁾ En pourcentage du CA. – ⁽²⁾ TNE-GEP : tumeurs neuroendocrines gastro-entéro-pancréatiques.

Des résultats 2014 dans la fourchette haute des objectifs financiers

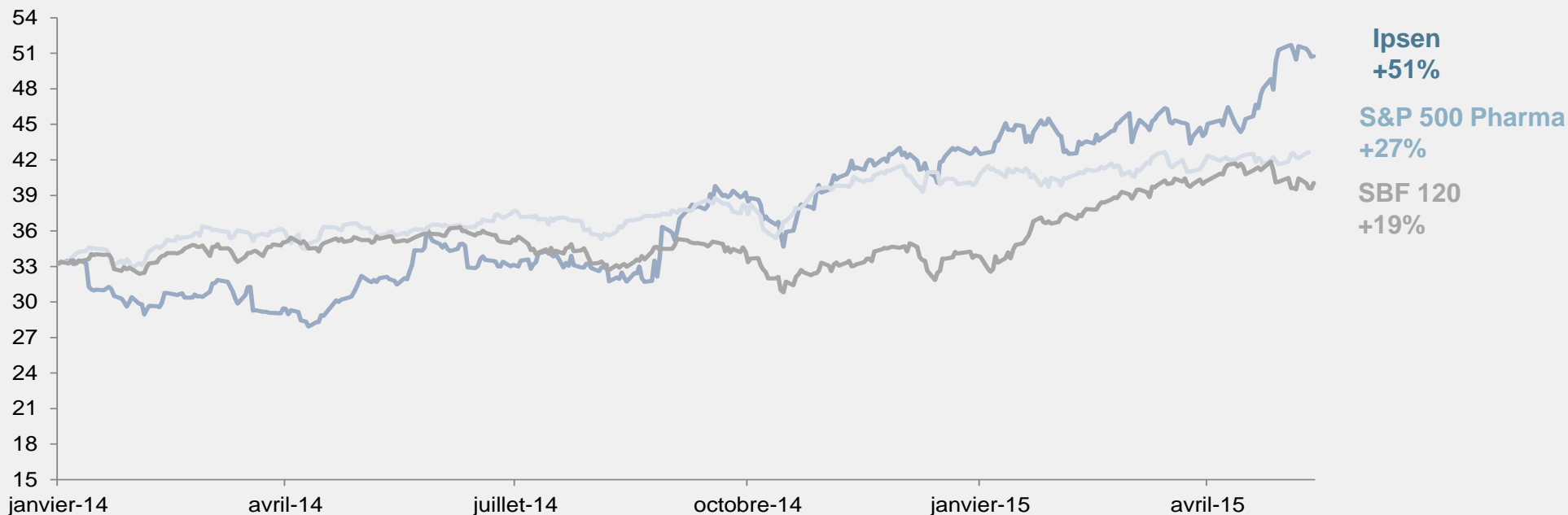
	Objectifs financiers 2014 ⁽¹⁾	Réalisé en 2014
Médecine de spécialité Ventes de médicaments ^(*)	Entre +9% et +10%	+9,9% ✓
Médecine générale Ventes de médicaments ^(*)	Entre -1% et +1%	+0,5% ✓
Marge opérationnelle courante	~ 20,0%	20,4% ✓

Les objectifs de ventes sont à taux de change constant

Objectifs financiers ambitieux atteints dans le cadre d'une accélération de la croissance et de la transformation du Groupe

Le cours de l'action Ipsen a progressé de plus de 50% depuis le début de l'année 2014, surperformant les indices

Cours de l'action (€)



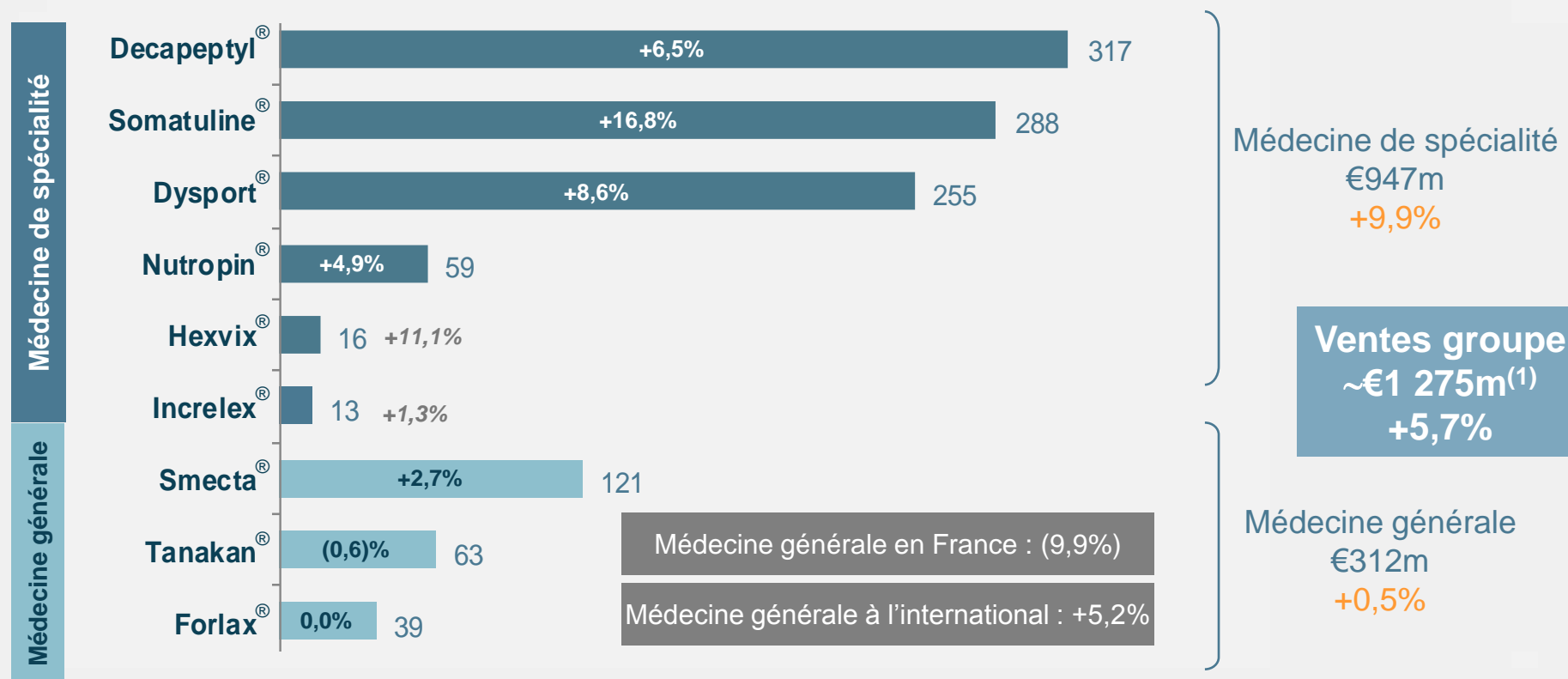
Performance opérationnelle 2014

Christel Bories

Directeur général délégué

Une solide performance en 2014

Ventes de médicaments 2014 (en millions d'euros) – % hors effets de change

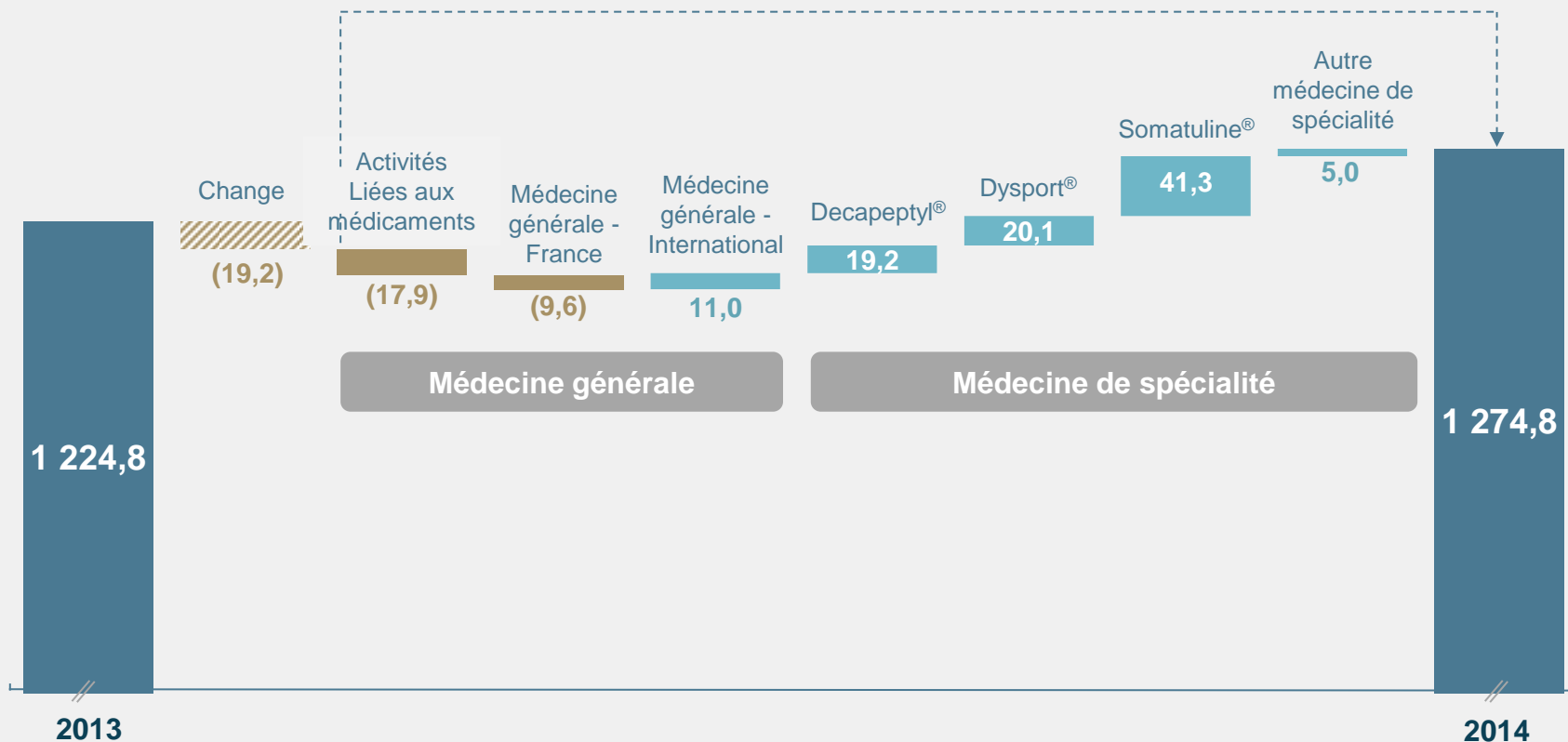


Réapprovisionnement d'Increlex® en janvier 2014 en Europe et en juin 2014 aux Etats-Unis

Les ventes 2014 ont été tirées par la médecine de spécialité et la médecine générale internationale

Ventes annuelles
en millions d'euros

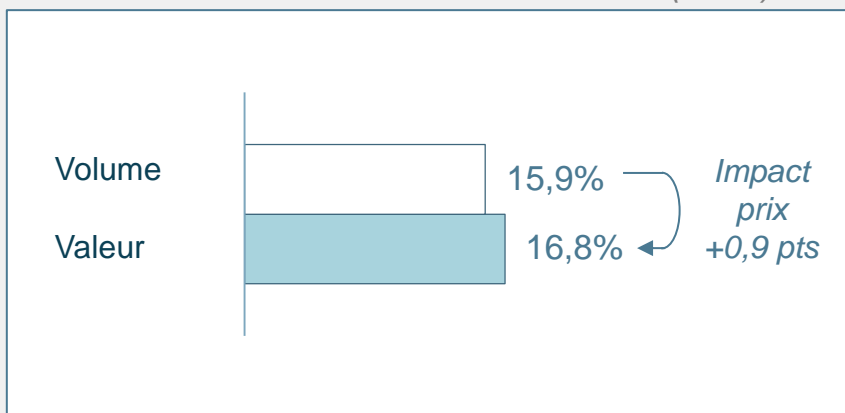
Ventes groupe : +5,7% (€69,2m) à taux de change constant



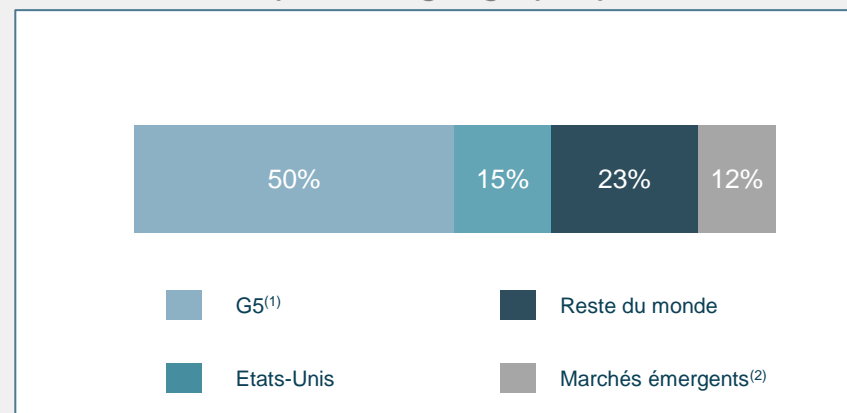
Somatuline® est devenu le principal moteur de croissance du groupe

Accélération de la performance de Somatuline® en 2014

Croissance en volume et en valeur (à tcc)



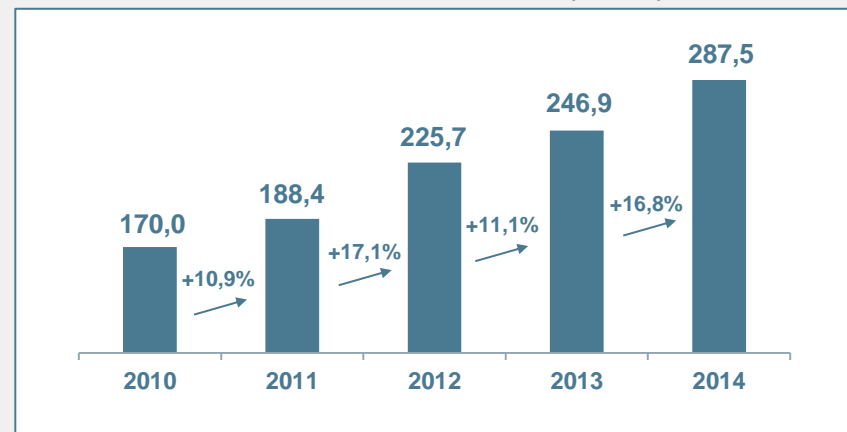
Répartition géographique



Performance 2014

- Accélération générale de la croissance grâce aux données de Clarinet®
- Gain de parts de marché en Europe
- Augmentation de prix aux Etats-Unis
- Préparation du lancement aux Etats-Unis après l'approbation de la FDA dans les TNE

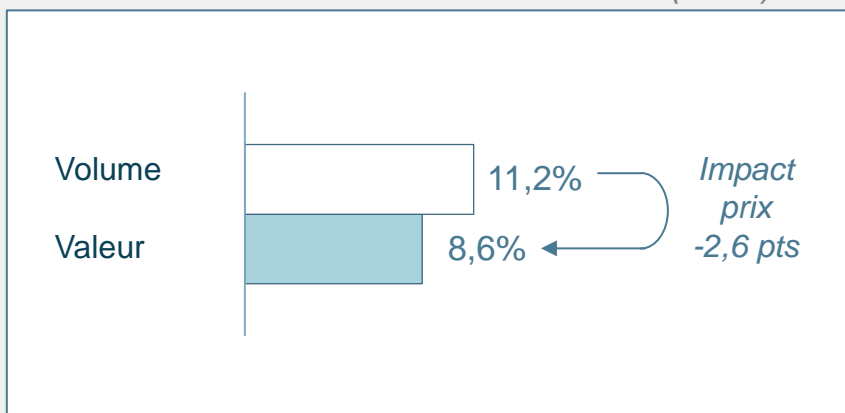
Croissance sur 5 ans (à tcc)



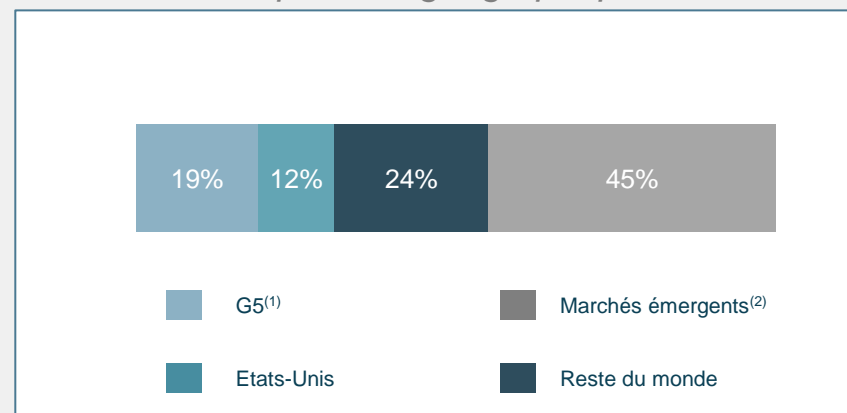
Somatuline® va bénéficier du lancement dans les TNE aux Etats-Unis et en Europe

Performance de Dysport® soutenue par l'esthétique

Croissance en volume et en valeur (à tcc)



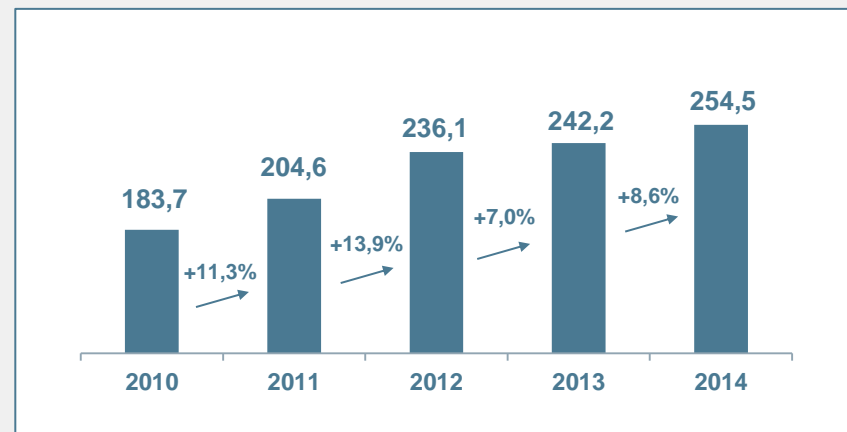
Répartition géographique



Performance 2014

- Forte croissance organique du marché esthétique
- Commandes exceptionnelles de Galderma aux Etats-Unis
- Intensification de la concurrence en Europe

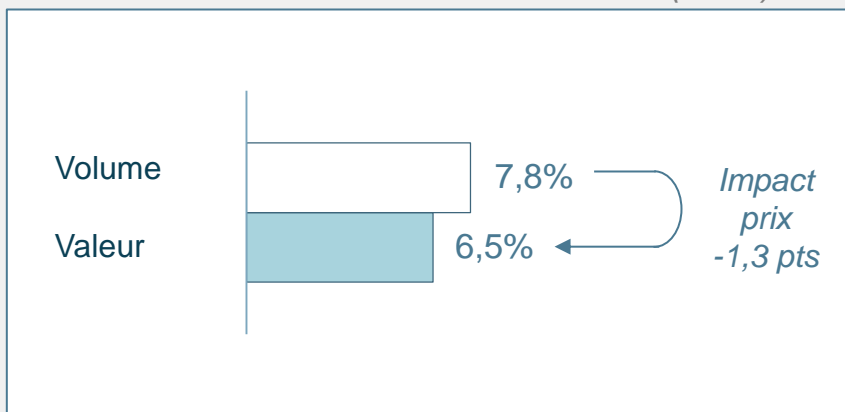
Croissance sur 5 ans (à tcc)



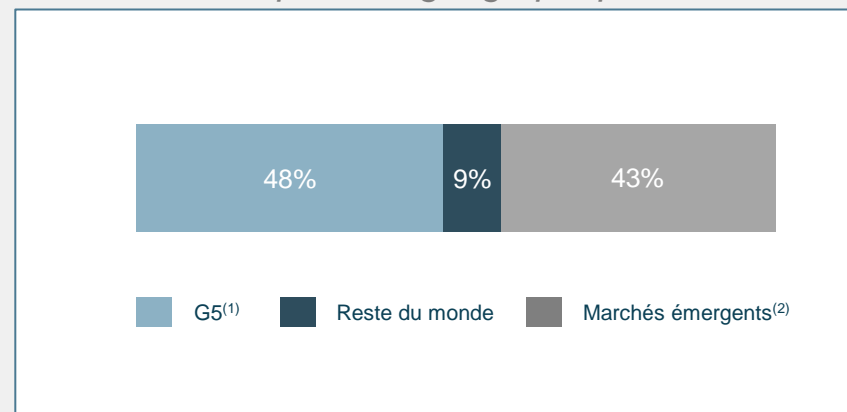
Croissance de Dysport® tirée par l'esthétique et les marchés émergents

Rebond de Décapeptyl® après une année 2013 difficile

Croissance en volume et en valeur (à tcc)



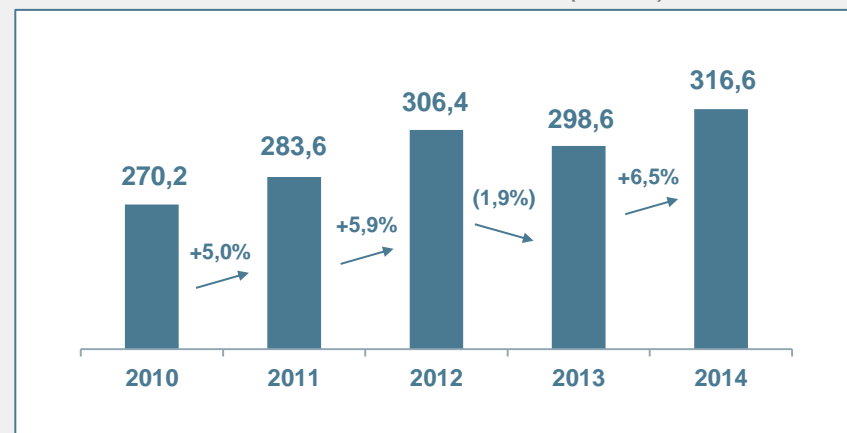
Répartition géographique



Performance 2014

- Retour à la croissance au Moyen-Orient et en Chine
- Pression sur les prix continue en Europe, excepté en Allemagne
- Croissance future tirée par les marchés émergents

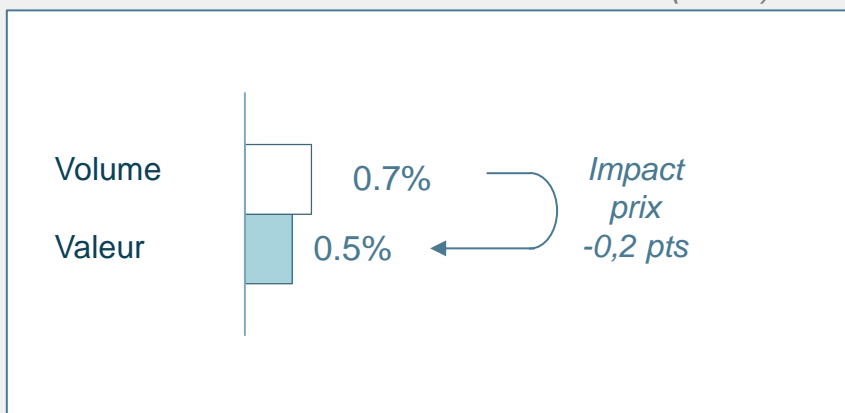
Croissance sur 5 ans (à tcc)



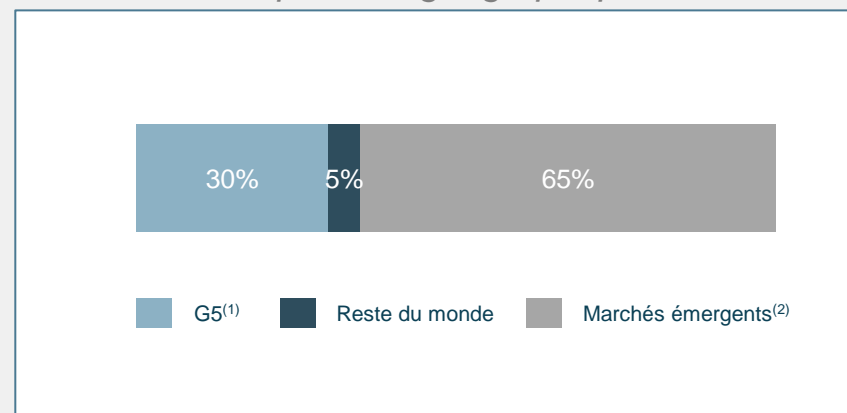
Croissance de Décapeptyl® soutenue par les marchés émergents

Résilience de la médecine générale grâce aux émergents

Croissance en volume et en valeur (à tcc)



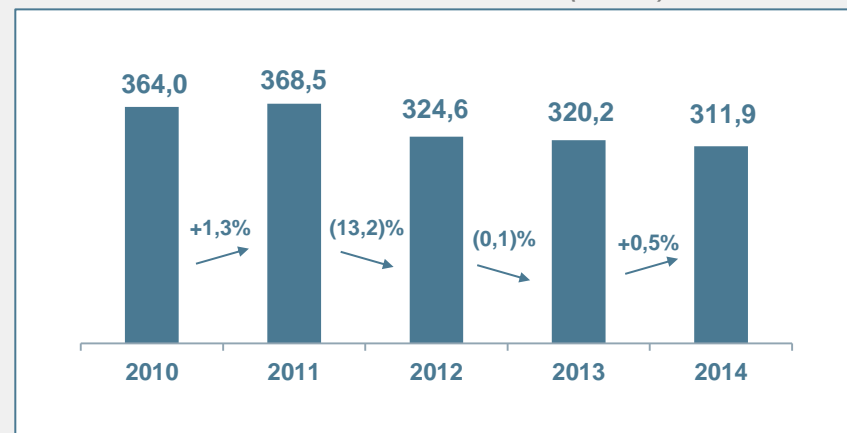
Répartition géographique



Performance 2014

- La France sous pression avec deux baisses consécutives de 7,5% sur Smecta® et le lancement d'un « me-too » de Tanakan®
- Croissance à l'international soutenue par les solides performances de la Chine, l'Algérie et la Russie

Croissance sur 5 ans (à tcc)



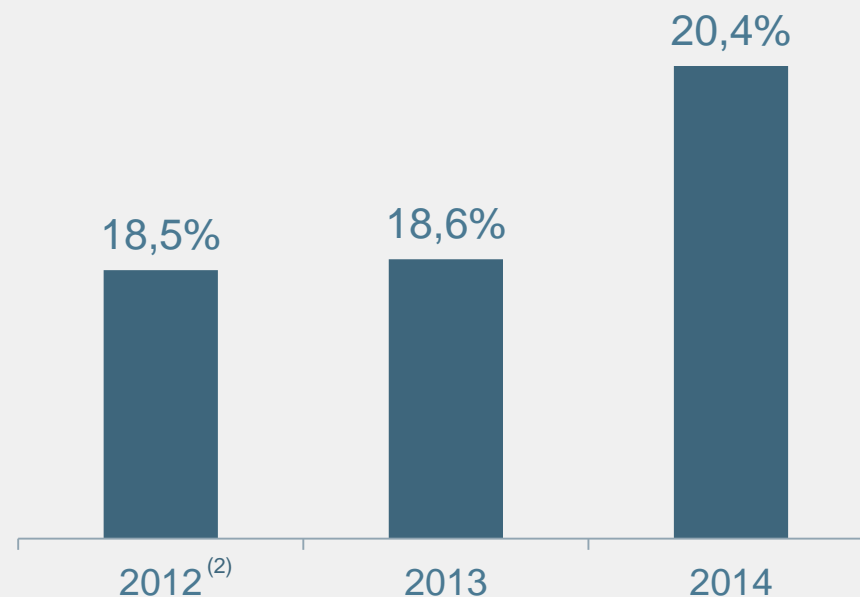
La pression va se poursuivre en France, les émergents continueront de tirer la croissance

Une stratégie de focalisation et de transformation au service d'une meilleure rentabilité

Facteurs déterminants

- 1) Impact 2014 des restructurations des forces de vente médecine générale en France et neurologie aux États-Unis
- 2) Mesures de maîtrise des coûts (production, ventes & marketing, rationalisation des fonctions support)
- 3) Nouvelle organisation par *business unit* : Médecine de spécialité / Médecine générale
- 4) Meilleure gestion des coûts et des projets R&D

Marge opérationnelle courante⁽¹⁾



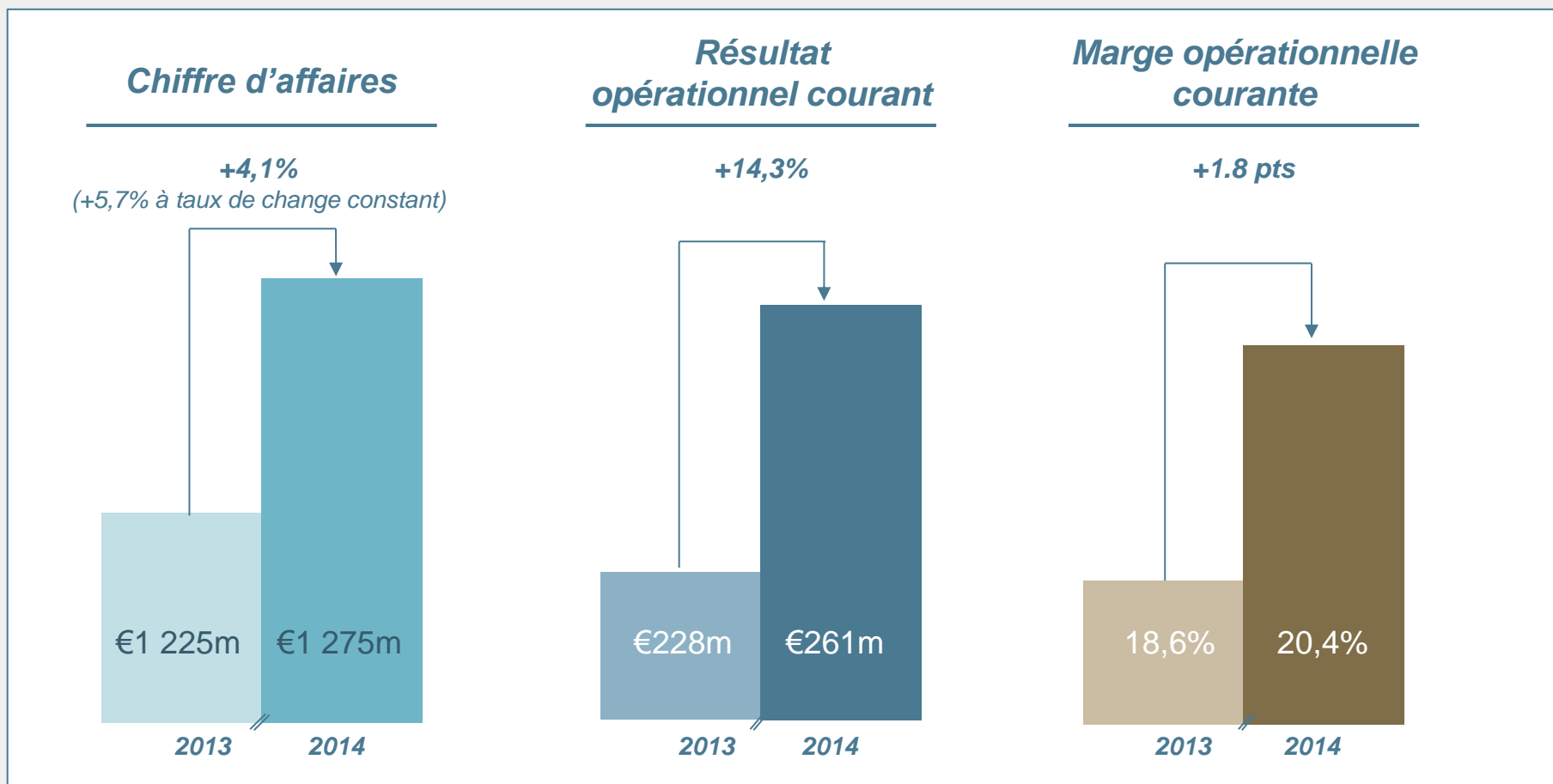
...tout en préparant le lancement de Somatuline®

Eléments financiers

Aymeric Le Chatelier

Vice-Président Exécutif, Finance

Une solide performance opérationnelle en 2014



Bonne croissance des ventes et amélioration de la marge

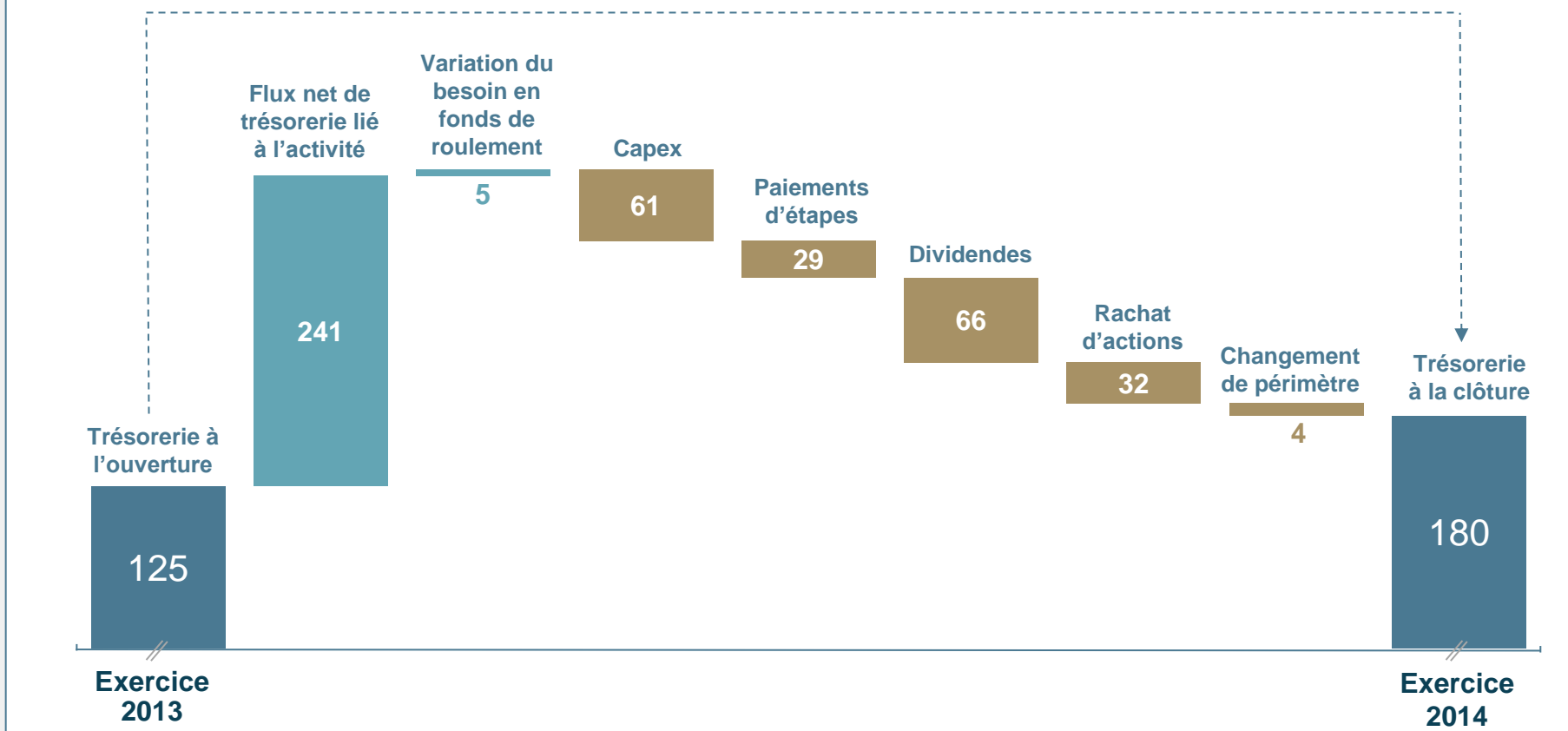
Evolution des principaux éléments du compte de résultat

	31 décembre 2014		31 décembre 2013		Variation en %
	(en millions d'euros)	% du CA	(en millions d'euros)	% du CA	
Chiffre d'affaires	1 274,8	100,0 %	1 224,8	100,0 %	+ 4,1 %
Autres produits de l'activité	57,6	4,5 %	57,0	4,7%	+ 1,2 %
Produits des activités ordinaires	1 332,4	104,5 %	1 281,8	104,7 %	+ 4,0 %
Coût de revient des ventes	(310,0)	- 24,3 %	(305,3)	- 24,9 %	+ 1,5 %
Frais de Recherche et Développement	(186,9)	- 14,7 %	(195,8)	- 16,0 %	- 4,5 %
Frais commerciaux	(464,1)	- 36,4 %	(442,9)	- 36,2 %	+ 4,8 %
Frais généraux et administratifs	(111,2)	- 8,7 %	(103,8)	- 8,5 %	+ 7,2 %
Résultat opérationnel Courant	260,6	20,4 %	228,0	18,6 %	+ 14,3 %
Coûts liés à des restructurations	(21,9)	- 1,7 %	(0,2)	0,0 %	-
Pertes de valeur	(8,0)	- 0,6 %	(12,6)	- 1,0 %	- 36,5 %
Résultat opérationnel	221,4	17,4 %	210,5	17,2 %	+ 5,2 %
Impôts sur le résultat	(53,8)	- 4,2 %	(59,3)	- 4,8 %	-
Résultat consolidé	154,0	12,1 %	153,1	12,5 %	+ 0,6%
Résultat dilué par action (€)	1,87	-	1,83	-	+2,2%
Résultat courant dilué par action (€)	2,22	-	1,84	-	+20,3%

Génération de cash permettant de financer les investissements, les acquisitions et les versements aux actionnaires

Génération de trésorerie
en millions d'euros

Génération de trésorerie de €55 millions en 2014



Flux de trésorerie lié à l'activité en hausse de 30% sur la période

Evolution du Bilan

ACTIF			PASSIF		
<i>en m€</i>	2014	2013	<i>en m€</i>	2014	2013
Goodwill	324,4	310,7	Capitaux propres – attribuables aux actionnaires d'Ipsen	1 065,2	971,5
Participations dans des entreprises associées	13,7	0,0	Intérêts minoritaires	2,7	2,2
Immobilisations corporelles	309,6	287,5	Total des capitaux propres	1 067,9	973,8
Autres immobilisations incorporelles	160,9	144,8	Provisions	101,7	90,7
Autres actifs non courants	233,1	220,5	Autres passifs financiers	17,7	19,1
Total des actifs non courants	1 041,7	963,5	Autres passifs non courants	115,8	105,6
Total des actifs courants	671,6	601,8	Total des passifs non courants	235,2	215,4
<i>Dont Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	186,3	131,0	Total des passifs courants	410,2	376,2
TOTAL DE L'ACTIF	1 713,3	1 565,3	TOTAL DU PASSIF	1 713,3	1 565,3

Proposition d'affectation du résultat de la société IPSEN SA

Aymeric Le Chatelier

Vice-Président Exécutif, Finance

Affectation du résultat proposée à l'Assemblée (troisième résolution)

- Origine :
 - Bénéfice de l'exercice : 114 229 437,58 euros
 - Report à nouveau antérieur : 87 676 390,94 euros

 - Bénéfice distribuable : 201 905 828,52 euros

- Affectation :
 - Dividendes : 70 450 514,30 euros^(*) (soit 0,85 euro par action, en hausse de 6%)
 - Report à nouveau : 131 455 314,22 euros

- Détachement du coupon : 29 mai 2015

- Date de mise en paiement : 2 juin 2015

() Sur la base d'un nombre d'actions de 82 882 958 au 2 mars 2015. En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement*

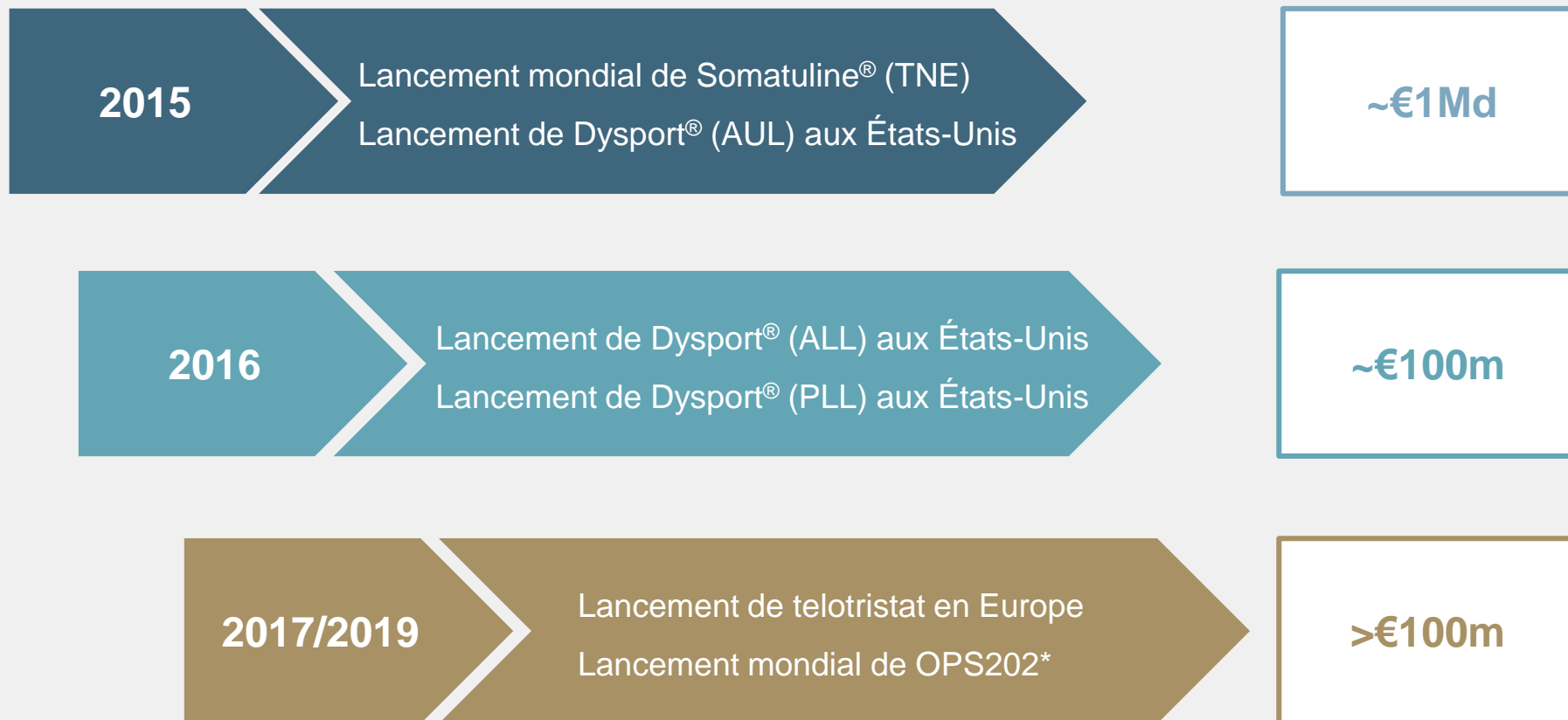
Evénements et perspectives 2015

Marc de Garidel

Président-Directeur général

Cinq nouveaux produits / indications potentiellement commercialisés d'ici 2018

Marché potentiel⁽¹⁾



Estimations Ipsen – la commercialisation de nouveaux produits/nouvelles indications dépend du succès clinique et de l'approbation par les autorités de tutelle
*Sous condition de réalisation de la transaction d'acquisition de la société OctreoPharm Sciences

Parts de marché de Somatuline® en hausse, avec un décollage attendu aux Etats-Unis

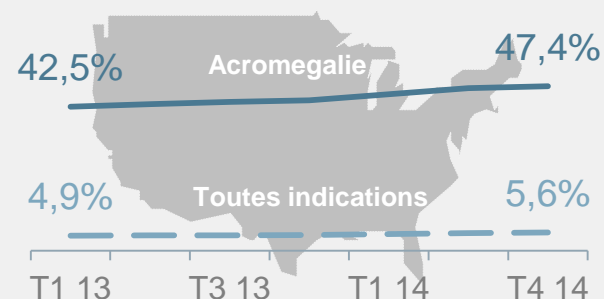
Lancement aux Etats-Unis

- Premier analogue de la somatostatine (SSA) approuvé dans les TNE-GEP
- Force de vente recrutée et formée
- Promotion auprès des médecins
- Coûts opérationnels entre €30M et €40M en 2015

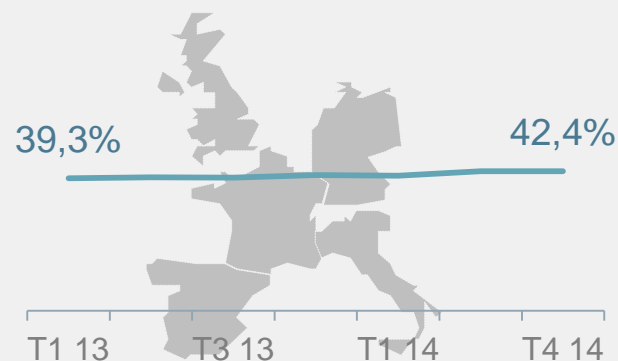
Lancement en Europe

- Approbation dans 14 pays européens
- Force de vente en place assurant la promotion de Somatuline® dans les TNE symptomatiques
- Coûts opérationnels incrémentaux limités en 2015

PDM aux Etats-Unis T4 2014



PDM pays du G5⁽¹⁾ T4 2014



Ipsen bien positionné pour devenir un leader sur le marché des neurotoxines

1

Elargissement
du marché
adressable aux
États-Unis

- Spasticité AUL⁽¹⁾ – Demande d'AMM acceptée aux États-Unis
- Spasticité PLL⁽²⁾ – Premiers résultats positifs, potentiellement la première toxine indiquée dans cette indication
- Spasticité ALL⁽³⁾ – Critère principal positif⁽⁴⁾

2

Potentiellement le
premier lancement
d'une toxine
botulique liquide

- Dépôt d'AMM pour Dysport® formulation liquide prévu au 4^{ème} trimestre 2015 en Europe
- Toxine liquide de Galderma

3

Pionnier
dans les toxines de
nouvelle génération

- Acquisition de Syntaxin en juillet 2013
- Large portefeuille de propriété intellectuelle en matière de toxines
- Fort potentiel d'innovation

⁽¹⁾ Membre supérieur de l'adulte – ⁽²⁾ Membre inférieur de l'enfant – ⁽³⁾ Membre inférieur de l'adulte – ⁽⁴⁾ Un bénéfice global (mesuré par l'évaluation globale du médecin (PGA) ; premier critère secondaire) par rapport au placebo a été observé, sans pour autant se révéler statistiquement significatif selon l'analyse statistique prédéterminée

Ipsen prêt à tirer profit de la croissance du marché de l'esthétique grâce à son partenariat avec Galderma

Le marché mondial de l'esthétique représente ~€1Md⁽¹⁾

~50% États-Unis

~50% Reste du Monde

1

Marché rentable à forte croissance



2

Alliance renforcée avec Galderma, un leader mondial de l'esthétique et de la dermatologie



3

Les territoires couverts par le partenariat représentent ~75% du marché mondial de l'esthétique



Ipsen et Galderma vont désormais collaborer en R&D

Décapeptyl® va bénéficier de la gestion active du cycle de vie du produit et de la croissance des marchés émergents....

1

Traitement de fond
en cancer de la prostate

2

Réservoir de croissance
en Chine

3

Formulation 3 mois
par voie
sous-cutanée

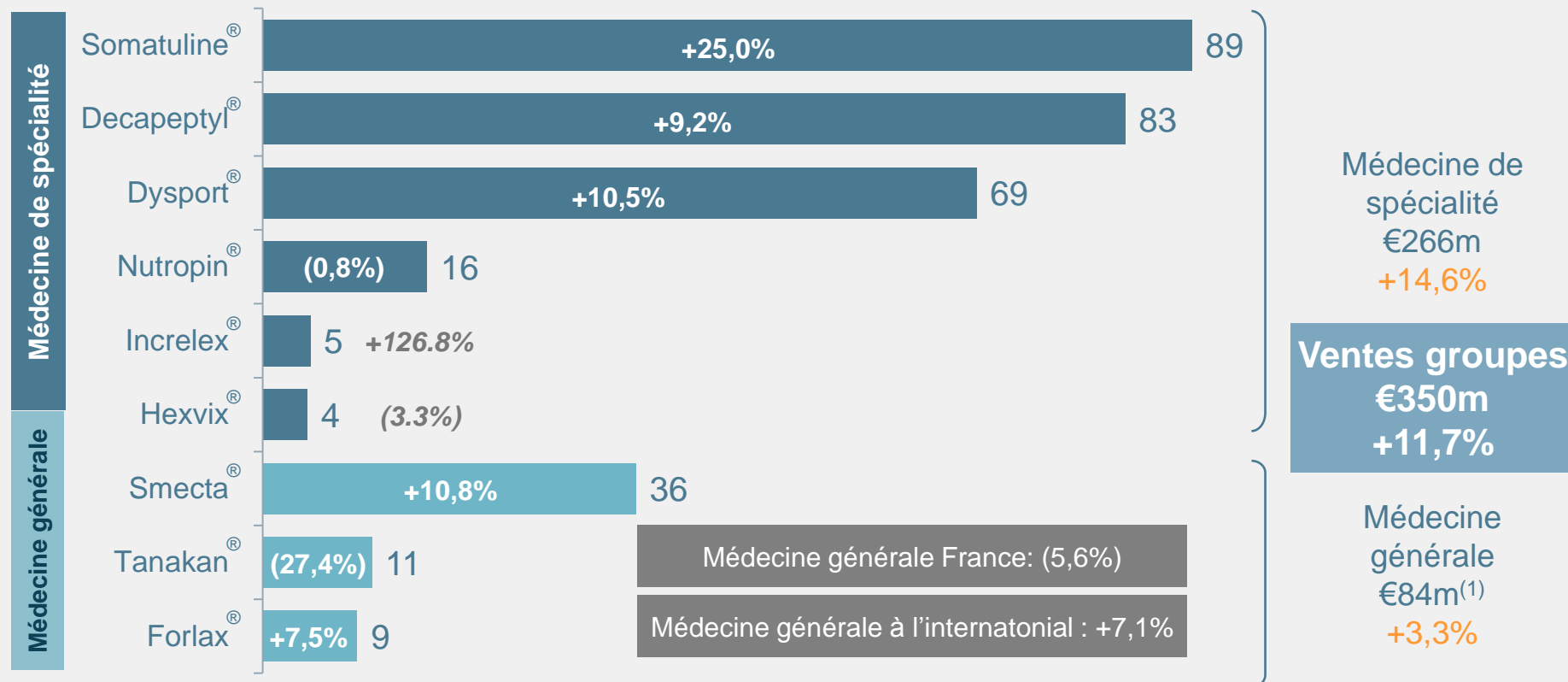
4

Résultats cliniques positifs en
combinaison dans le cancer
du sein*

... dans un contexte de pression continue en Europe

Ventes du premier trimestre tirées par une solide performance de la médecine de spécialité

Ventes – T1 2015 (en millions d'euros) – % hors effets de change



⁽¹⁾ Inclut €6,7m d'Activités liées aux médicaments

Objectifs financiers 2015 révisés à la hausse avec la bonne performance de la médecine de spécialité et les économies liées à l'arrêt des études cliniques avec tasquinimod

	Objectifs financiers 2015 initiaux	Objectifs financiers 2015 révisés ⁽¹⁾
Médecine de spécialité Ventes de médicaments ^(*)	Entre +8% et +10%	Entre +10% et +12%
Médecine générale Ventes de médicaments ^(*)	Entre -3% et 0%	Entre -3% et 0%
Marge opérationnelle courante	Entre 19% et 20%	Entre 21% et 22%

Les objectifs de ventes sont à taux de change constant

Une stratégie de focalisation qui porte ses fruits

1

Forte croissance du *base business* et contrôle des coûts

2

Importante opportunité pour Somatuline[®] dans les TNE avec un label fortement différencié aux Etats-Unis

3

Potentiels leviers de croissance avec telotristat etiprate, Canbex et Octreopharm Sciences*

4

Poursuite des efforts de *business développement* pour compléter la croissance organique

Rapport du Président du Conseil d'administration sur la composition et les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Marc de Garidel

Président-Directeur général

Synthèse de la gouvernance

Le Conseil d'administration

Marc de Garidel
Président-Directeur général

Antoine Flochel (Vice-Président du CA)
Hélène Auriol-Potier(*)
Anne Beaufour
Henri Beaufour
Hervé Couffin(*)

Martha Crawford(*)
Pierre Martinet(*)
Mayroy SA (repr. par M. Philippe Bonhomme)
Christophe Vérot
Carol Xueref

11 membres dont :
- 4 administrateurs indépendants
- 4 femmes
8 réunions en 2014
Taux de présence : 89 %

Comité Stratégique	Comité d'Audit	Comité des Nominations et de la Gouvernance	Comité des Rémunérations	Comité d'Ethique
<p><u>Henri Beaufour</u>¹ Anne Beaufour Martha Crawford(*) Antoine Flochel Marc de Garidel Carol Xueref</p>	<p><u>Pierre Martinet</u>^{(*)1} Hervé Couffin(*) Christophe Vérot</p>	<p><u>Anne Beaufour</u>¹ Hervé Couffin(*) Christophe Vérot</p>	<p><u>Antoine Flochel</u>¹ Hélène Auriol-Potier(*) Pierre Martinet(*)</p>	<p><u>Hélène Auriol-Potier</u>^{(*)1} Mayroy SA Carol Xueref</p>

5 Comités spécialisés
21 réunions en 2014

Autoévaluation formelle en février 2014 et discussion annuelle

AUTOEVALUATION DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(*) Administrateur indépendant
¹ Président du Comité

Nomination de Mme Michèle Ollier en qualité d'administrateur indépendant (sixième résolution)

Née le 2 juin 1958
Nationalité française

- Depuis 2006 : Partner, [Index Ventures](#)
- De 2003 à 2006 : Directrice de l'Investissement, [Edmond de Rothschild Investment Partner](#)
- De 2000 à 2002 : Vice-Présidente Corporate, [Serono International](#)
- De 1994 à 2000 : Divers postes notamment en oncologie et au sein de la division thérapie génique, [Rhone-Poulenc Rorer](#)
- Jusqu'en 1994 : Divers postes en charge de la stratégie, du développement et de la commercialisation dans les sociétés pharmaceutiques [Sanofi International](#) et [Bristol-Myers Squibb France](#)
- Diplômée de l'ISSEC (Groupe ESSEC) et de la Faculté de Médecine de Paris-Ouest

Renouvellement de trois administrateurs (septième à neuvième résolutions)

Marc de Garidel

Né le 16 mars 1958
Nationalité française

- Président-Directeur général et membre du Comité stratégique
- Date de première nomination : 11/10/2010 à effet du 22/11/2010
- Date de dernier renouvellement : 27/05/2011

Henri Beaufour

Né le 6 janvier 1965
Nationalité française

- Président du Comité stratégique
- Date de première nomination : 30/08/2005
- Date de dernier renouvellement : 27/05/2011

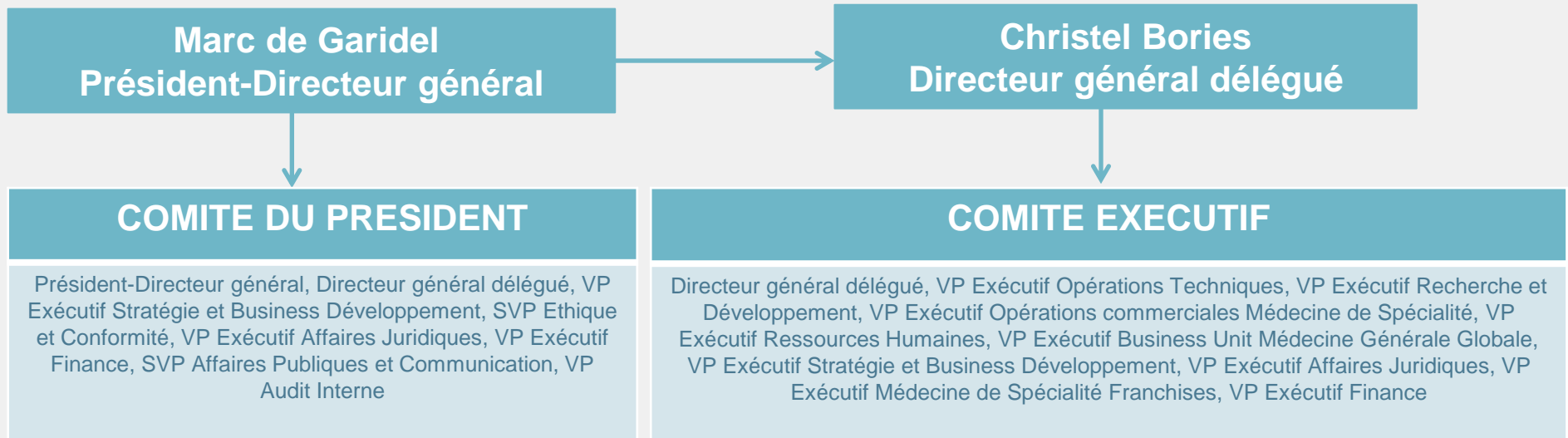
Christophe Vérot

Né le 23 juillet 1960
Nationalité française

- Membre du Comité d'audit et membre du Comité des nominations et de la gouvernance
- Date de première nomination : 27/05/2011

Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

- Une **organisation** comportant une définition claire des responsabilités, s'appuyant sur des ressources compétentes et adéquates et utilisant des systèmes d'information, des procédures, des processus, des outils et des pratiques appropriés



- Une **gestion de l'information fiable et pertinente**
- Un **dispositif de gestion des risques**
- Des **activités de contrôle** répondant à ces risques
- Un **pilotage** et une **surveillance** du dispositif de contrôle interne

Présentation de la politique et des éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Antoine Flochel

Président du Comité des Rémunérations

Avis consultatif des actionnaires sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux (« *Say on Pay* ») (dixième et onzième résolutions)

- Consultation des actionnaires sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux (Marc de Garidel et Christel Bories)
- Informations générales figurant au Chapitre 3 du Document de Référence 2014 aux pages 224 et suivantes
- Information exhaustive, selon le format recommandé par le Code AFEP/MEDEF figurant dans le rapport du Conseil d'administration aux pages 24 à 27 de l'avis de convocation

Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

- Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux arrêtée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des Rémunérations
- Référence au Code AFEP/MEDEF et aux pratiques observées dans des sociétés comparables
- Pas de cumul du mandat social et d'un contrat de travail pour les dirigeants mandataires sociaux
- Structure de rémunération :
 - **Rémunération fixe**
 - **Rémunération variable annuelle et pluriannuelle**
 - **Bénéfice du régime de retraite supplémentaire en vigueur au sein de la Société**
 - **Bénéfice d'une indemnité de départ susceptible d'être due à raison de la cessation ou du changement des fonctions**
 - **Bénéfice d'une indemnité de non concurrence**
 - **Eligibilité aux attributions d'actions de performance (pas de stock options depuis 2012)**
 - Conditions de performance
 - Politique de conservation : 20 % de la plus-value nette d'acquisition dégagée lors de la cession des actions issues de l'acquisition des actions de performance (et/ou de l'exercice de stock options)
 - **Avantages en nature**

Rémunération de M. Marc de Garidel, Président-Directeur général (dixième résolution)

- Rémunération annuelle fixe de 750 000 euros :
750 000 euros versés au titre de l'année 2014
- Rémunération variable annuelle : 0 % - 150 % d'un montant de référence de 750 000 euros (soit entre 0 et 1 125 000 euros) :
1 033 000 euros dus au titre de l'année 2014 versés en 2015
- Stock-options et actions de performance sous conditions de performance :
Attribution de 18 712 actions de performance d'une valeur comptable de 374 427 euros en 2014
- Rémunération variable pluriannuelle sous conditions de performance :
263 400 euros versés en 2014 dus au titre du Bonus à Moyen Terme attribué en 2012
- Jetons de présence:
60 000 euros dus au titre de l'année 2014

Rémunération de Mme Christel Bories, Directeur général délégué (onzième résolution)

- Rémunération annuelle fixe de 570 000 euros :
573 400 euros dont 570 000 euros au titre du mandat social et 3 400 euros au titre de l'allocation voiture au titre de l'année 2014
- Rémunération variable annuelle : 0 % - 150 % d'un montant de référence de 570 000 euros (soit entre 0 et 855 000 euros) :
819 000 euros dus au titre de l'année 2014 versés en 2015
- Stock-options et actions de performance sous conditions de performance :
Attribution de 14 221 actions de performance d'une valeur comptable de 284 562 euros en 2014
- Rémunération variable pluriannuelle sous conditions de performance :
Absence de rémunération variable pluriannuelle due au titre de l'année 2014

Rapports des Commissaires aux comptes

Fabien Brovedani – Deloitte & Associés

Philippe Grandclerc – KPMG

Rapports des Commissaires aux comptes

- Rapport sur les comptes annuels
- Rapport sur les comptes consolidés
- Rapport sur les conventions et engagements réglementés
- Rapport établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration
- Rapport sur la réduction du capital (13^{ème} résolution)
- Rapport sur diverses émissions d'actions et de valeurs mobilières (15^{ème} à 23^{ème} résolutions)
- Rapport sur l'inscription dans les statuts des modalités de conversion des actions de préférence (24^{ème} résolution)

Questions de la salle

Présentation des résolutions et vote

Olivier Jochem

Secrétaire général

Première résolution à caractère ordinaire

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014

- Résultat : bénéfice de 114 229 437,58 euros

Deuxième résolution à caractère ordinaire

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014

- Résultat : bénéfice (part du groupe) de 153 547 milliers d'euros

Troisième résolution à caractère ordinaire

Affectation du résultat de l'exercice 2014 et fixation du dividende brut à 0,85 euro par action

- Date de détachement du coupon : 29 mai 2015
- Date de mise en paiement : 2 juin 2015

Quatrième résolution à caractère ordinaire

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation et, le cas échéant, ratification de ces conventions

- Approbation des conventions nouvelles

Cinquième résolution à caractère ordinaire

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation d'un engagement pris au bénéfice de Monsieur Marc de Garidel, Président-Directeur général

- Indemnités de départ au titre de son mandat social (conditions conformes aux recommandations de l'AFEP et du MEDEF) :
 - Due uniquement en cas de départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie,
 - Montant correspondant à 24 mois de rémunération au titre du mandat social,
 - Soumise à une condition de performance : maintien du taux de marge opérationnelle récurrente du Groupe sur les trois années précédant le départ à un seuil minimum (12,5 % pour 2011),
 - incluant le montant dû, le cas échéant, au titre de l'engagement de non-concurrence

Sixième résolution à caractère ordinaire

Nomination de Madame Michèle Ollier en qualité d'administrateur

- Nomination pour une durée de 4 ans

Septième résolution à caractère ordinaire

Renouvellement de Monsieur Marc de Garidel en qualité d'administrateur

- Renouvellement pour une durée de 4 ans

Huitième résolution à caractère ordinaire

Renouvellement de Monsieur Henri Beaufour en qualité d'administrateur

- Renouvellement pour une durée de 4 ans

Neuvième résolution à caractère ordinaire

Renouvellement de Monsieur Christophe Vérot en qualité d'administrateur

- Renouvellement pour une durée de 4 ans

Dixième résolution à caractère ordinaire

Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014, à M. Marc de Garidel, Président-Directeur général

- Avis favorable sur les éléments de rémunération de M. Marc de Garidel, Président-Directeur général, tels que présentés dans le rapport du Conseil d'administration figurant aux pages 24 et 25 de l'avis de convocation.

Onzième résolution à caractère ordinaire

Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à Mme Christel Bories, Directeur général délégué

- Avis favorable sur les éléments de rémunération de Mme Christel Bories, Directeur général délégué, tels que présentés dans le rapport du Conseil d'administration figurant aux pages 26 et 27 de l'avis de convocation.

Douzième résolution à caractère ordinaire

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce

- Durée de l'autorisation : 18 mois
- Limite : 10 % du capital social
- Prix maximum d'achat : 70 euros par action (soit un montant total de 580 180 650 euros sur la base d'un nombre d'actions de 82 882 958)
- Objectifs :
 - Contrat de liquidité
 - Croissance externe
 - Couverture de l'actionnariat salarié
 - Couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital
 - Annulation

Treizième résolution à caractère extraordinaire

Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce

- Durée de l'autorisation : 24 mois
- Limite : 10 % du capital social

Quatorzième résolution à caractère extraordinaire

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes

- Durée de la délégation : 26 mois
- Limite : 20 % du capital social (plafond s'imputant sur le plafond global prévu à la 15^{ème} résolution)
- Suspension en période d'offre publique

Quinzième résolution à caractère extraordinaire

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la Société ou d'une société du Groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre (par la Société ou une société du Groupe) avec maintien du droit préférentiel de souscription

- Durée de la délégation : 26 mois
- Limite : 20 % du capital social (plafond sur lequel s'impute le montant nominal global des actions émises, directement ou non, en vertu des 14^{ème}, 16^{ème} et 17^{ème} résolutions)
- Suspension en période d'offre publique

Seizième résolution à caractère extraordinaire

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la Société ou d'une société du Groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre (par la Société ou une société du Groupe) avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange

- Durée de la délégation : 26 mois
- Limite : 10 % du capital social (plafond s'imputant sur le plafond fixé à la 15^{ème} résolution et sur celui prévu à la 17^{ème} résolution)
- Suspension en période d'offre publique

Dix-septième résolution à caractère extraordinaire

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la Société ou d'une société du Groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre (par la Société ou une société du Groupe) avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier

- Durée de la délégation : 26 mois
- Limite : 10 % du capital social (plafond s'imputant sur le plafond prévu à la 16^{ème} résolution et sur le plafond global prévu à la 15^{ème} résolution)
- Suspension en période d'offre publique

Dix-huitième résolution à caractère extraordinaire

Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

- Emissions décidées en application des 15^{ème} à 17^{ème} résolutions

Dix-neuvième résolution à caractère extraordinaire

Délégation à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

- Durée de la délégation : 26 mois
- Limite : 10 % du capital social (plafond indépendant)
- Suspension en période d'offre publique

Vingtième résolution à caractère extraordinaire

Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la Société ou des sociétés liées

- Durée de l'autorisation : 26 mois
- Limite : 3 % du capital social (le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement s'imputera sur ce plafond - 21^{ème} et 23^{ème} résolutions)
- Prix d'exercice sans décote
- Renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription

Vingt-et-unième résolution à caractère extraordinaire

Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la Société ou des sociétés liées

- Durée de l'autorisation : 26 mois
- Limite : 3 % du capital social (plafond sur lequel s'imputera le nombre total d'actions auxquelles pourront donner droit les options pouvant être octroyées au titre de la 20^{ème} résolution ainsi que les actions de préférence attribuées gratuitement au titre de la 23^{ème} résolution)
- Renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription

Vingt-deuxième résolution à caractère extraordinaire

Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail

- Durée de la délégation : 26 mois
- Limite : 5 % du capital social (plafond indépendant)

Vingt-troisième résolution à caractère extraordinaire

Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions de préférence aux membres du personnel salarié et/ou à certains mandataires sociaux

- Durée de la délégation : 26 mois
- Limite : 3 % du capital social (plafond sur lequel s'imputera le nombre total d'actions auxquelles pourront donner droit les options pouvant être octroyées au titre de la 20^{ème} résolution ainsi que les actions attribuées gratuitement au titre de la 21^{ème} résolution)
- Renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription
- Résolution soumise à l'approbation de la 24^{ème} résolution

Vingt-quatrième résolution à caractère extraordinaire

Approbation de la création d'une catégorie d'actions de préférence et de la modification corrélative des statuts

- Faculté de créer une nouvelle catégorie d'actions : les actions de préférence convertibles en actions ordinaires
- Modification des articles 6 et 9 des statuts et insertion des nouveaux articles 12 et 27 des statuts lors de la décision d'attribution des actions de préférence
- Résolution soumise à l'approbation de la 23^{ème} résolution

Vingt-cinquième résolution à caractère extraordinaire

Modification de l'article 24.3 des statuts

- Mise en conformité des statuts avec les nouvelles dispositions de l'article R.225-85 du Code de commerce :
 - Modification de l'article 24.3 des statuts (le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à l'inscription en compte des titres au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure)

Vingt-sixième résolution

Pouvoirs pour les formalités

Clôture de la séance
